



# Ecole Européenne d'Herboristerie

*De grimoires en herbiers, d'encyclopédies en opuscules, découvrez le monde fascinant des plantes médicinales et les secrets de fabrication d'anciens remèdes ...*

## FORMATIONS PAR CORRESPONDANCE

### FICHE D'INSCRIPTION

#### COORDONNEES DE L'ETUDIANT(E)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

☎ Domicile : ..... ☎ Portable : ..... E-mail : .....

(N° de téléphone indispensable)

Date de naissance : ..... Niveau académique : .....

Profession : .....

#### FORMATIONS :

Cochez le(s) formations pour le(s)quelle(s) vous désirez vous inscrire :

- Cours par correspondance "**Herboristerie Traditionnelle**" : **1250 €**  
Informations relatives aux facilités de paiement disponibles auprès du secrétariat.  
Frais de courrier additionnels pour étudiants des DOM-TOM et hors Europe : 75 €
- Cours par correspondance "**Phytoconseil en Plantes à Parfums, Aromatiques et Médicinales - PPAM**" : **1130 €**  
Informations relatives aux facilités de paiement disponibles auprès du secrétariat.  
Frais de courrier additionnels pour étudiants des DOM-TOM et hors Europe : 75 €
- Cours par correspondance "**Cuisine des Plantes Sauvages Comestibles**" : **325 €**  
Frais de courrier additionnels pour étudiants des DOM-TOM et hors Europe : 50 €

#### MODALITES D'INSCRIPTION :

Envoyez le **dossier de candidature (2 fiches d'inscription + copie de la carte d'identité)** au siège. L'inscription prend cours dès acceptation du dossier de candidature par le Comité des Admissions et réception des frais d'inscription ou minerval. Les modalités de paiement sont disponibles sur la fiche jointe au dossier ou téléchargeables sur notre site internet.

**SIGNATURE** précédée de la mention obligatoire "**Lu et accepté**"

L'inscription implique l'adhésion automatique au règlement de l'école.

Veuillez prendre connaissance de notre règlement.

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

#### **SIEGE**

Bd Auguste Reyers, 41 bte 5 - 1030 Bruxelles - Belgique  
E-mail : ecolys@hotmail.com ■ Site internet : www.ecole-herboristerie.com  
BCE: 476.730.254

# REGLEMENT RELATIF A L'ENSEIGNEMENT PAR CORRESPONDANCE DE L'ECOLE EUROPEENNE D'HERBORISTERIE

## 1. Inscription

- 1.1. La Direction de l'Ecole Européenne d'Herboristerie se réserve via le Comité des Admissions le droit, après étude du dossier d'inscription, d'accepter ou de refuser une candidature. L'inscription ne prend cours qu'à la réception du dossier complet d'inscription et du paiement effectif des frais de formation.
- 1.2. L'inscription implique l'adhésion de l'étudiant au présent règlement dont il reconnaît avoir une connaissance effective et avoir adhéré sans réserve au moment de sa demande d'inscription. Les frais d'inscription restent acquis par l'école même en cas de renonciation de l'étudiant.
- 1.3. Conformément à la loi du 5 mars 1965 sur l'enseignement par correspondance, l'inscription fait l'objet d'une fiche rédigée en deux exemplaires (l'un pour l'étudiant et l'autre pour l'Ecole) à renvoyer conjointement au moment de l'inscription. L'Ecole s'engage à fournir un programme et sa durée, la périodicité des envois et le montant des frais d'inscription.

## 2. Formations

- 2.1. Les formations se concrétisent par l'envoi du matériel pédagogique via une compagnie de courrier.
- 2.2. Les envois qui sont retournés à l'Ecole parce que leur acheminement par compagnie de courrier n'a pas pu aboutir en raison d'une absence de l'étudiant ou encore de mauvaises informations fournies par l'étudiant ne sont renvoyés à l'étudiant que moyennant le paiement des frais supplémentaires engendrés par le renvoi. Ces frais de réexpédition peuvent varier en fonction de la zone géographique.
- 2.3. Les dossiers d'inscriptions et les formations ne sont validés que moyennant l'envoi par l'étudiant d'une photocopie de sa carte d'identité.
- 2.4. L'Ecole Européenne d'Herboristerie se réserve le droit pour des motifs déontologiques, d'incivilités à sa discrétion ou encore de manquements au présent règlement de procéder à une radiation d'office. Les frais d'inscription restent acquis par notre établissement en cas de radiation de l'étudiant.
- 2.5. Tout report relatif à la durée de la formation en cours de formation sera décliné.

## 3. Examens

- 3.1. Les examens et le TFE ne peuvent être présentés qu'au terme d'une période minimale préparatoire de 15 mois. La durée maximale de la formation est de 2 ans examens et TFE inclus. Les épreuves d'examens seront effectuées par correspondance ou au siège de l'Ecole Européenne d'Herboristerie sur convocation de notre établissement. Les examens ne peuvent être représentés qu'une seule fois en cas d'échec moyennant le paiement de frais de session de 75 euros. L'Ecole Européenne d'Herboristerie n'est pas un organisme d'Etat. Toutefois, la haute qualité de notre enseignement est agréée par des organismes publics.

## 4. Déontologie

- 4.1. Toute ressource pédagogique mise à disposition de l'étudiant durant la formation reste la propriété intellectuelle exclusive de notre établissement. Il en est de même pour toute information interne relative au contenu de ce matériel pédagogique ainsi que tout échange de courrier et de courriel entre l'étudiant et notre établissement. L'Ecole Européenne d'Herboristerie se réserve le droit d'exclure toute personne lui ayant porté atteinte par copie, divulgation, reproduction ou traduction partielle ou totale ainsi que le droit de réclamer en justice l'indemnisation de son préjudice sans mise en demeure au préalable.

## 5. REGLEMENT

- 5.1. L'inscription implique l'adhésion de l'étudiant au présent règlement dont il reconnaît avoir une connaissance effective et avoir adhéré sans réserve au moment de sa demande d'inscription. L'Ecole Européenne d'Herboristerie se réserve le droit pour des motifs déontologiques, d'incivilités à sa discrétion ou encore de manquements au présent règlement de procéder à une radiation d'office. Les frais d'inscription restent acquis par l'école en cas de radiation de l'étudiant.

## 6. Vie privée

- 6.1. L'Ecole Européenne d'Herboristerie s'engage à préserver la confidentialité des données personnelles de l'étudiant dans le respect des dispositions légales et réglementaires belges en vigueur dans le domaine de la vie privée. L'étudiant s'engage à garantir loyalement le respect de la renommée de l'Ecole Européenne d'Herboristerie en s'abstenant de donner un avis quelconque à son propos sous tout forum de discussion ou tout autre mode ou support de communication, informatisé ou non. L'Ecole Européenne d'Herboristerie s'autorise à exiger de faire cesser sans délai toute diffusion qui conviendrait à cet engagement et se réserve le droit de réclamer l'indemnisation de son préjudice actuel ou futur, réel ou potentiel, de ce chef.

## 7. Responsabilité

- 7.1. L'Ecole met tout en œuvre pour fournir des formations, des informations et des matériels pédagogiques atteignant la meilleure qualité possible. L'étudiant exonère cependant de toute responsabilité l'Ecole en cas de dommages pouvant résulter des informations contenues dans le matériel pédagogique.